Bonjour,

En amont des informations qui seront données à la rentrée, je souhaite vous apporter des précisions sur la campagne de vaccination dont vous avez peut-être pris connaissance dans les médias.

**Principe** : la vaccination des adolescents contre la COVID-19 est fortement recommandée par les autorités sanitaires dès l’âge de 12 ans. La vaccination doit être autorisée par les parents pour les moins de 16 ans.

**Modalités** : les élèves volontaires seront vaccinés au centre de Biscarrosse (transport organisé par l’établissement). Les créneaux qui nous sont réservés débutant rapidement, 2 étapes sont à observer :

* 1ère étape : 1 document d’autorisation parentale pour les moins de 16 ans (même document à remplir par l’élève de plus de 16 ans) à remettre au secrétariat de l’établissement si possible pour le lundi 6 septembre.
* 2ème étape : il faudra apporter le jour de la vaccination le questionnaire de santé rempli et signé avec la copie de la carte vitale du parent qui couvre l’élève.

**Vous trouverez ces documents en pièces jointes ou à télécharger sur le site du lycée.**

Je suis conscient que ces délais sont très courts mais ils nous sont imposés pour des raisons d’organisation.

Bien cordialement.

M. CALVET, Proviseur de la Cité Scolaire Saint-Exupéry.